



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 28 Mai 2008

Date de la convocation 20 Mai 2008	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes de Cabrières
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M. SATGER Jean Noël, M. GARCIA Alain, M. MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle  <b>BRIGNAC</b> : M. JURQUET Henri,  <b>CABRIERES</b> : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : Mme BENEZETH Ingrid, Mme FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain,  <b>CEYRAS</b> : M. LACROIX Jean Claude, M. GABORIT Jean Luc, Mme. FLOUROU Jocelyne,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie Hélène, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, Mme HUBERT Myriam, M. MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude Mme DELEUZE Elisabeth,  <b>FONTES</b> : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, MIRET Christiane,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal,  <b>MERIFONS</b> : M. VIALA Daniel,  <b>MOUREZE</b> : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M. LIEB François, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme,  <b>PAULHAN</b> : M. SOTO Bernard, M. QUEROL Jean François, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. MILLET Stéphane, M. LEBREAU Jean Jacques,  <b>PERET</b> : M. MONTAGNE Jacques, M. AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M. RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE</b> : M. VALENTINI Gérald, Melle VALENTINI Martine,</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M. MARTINEZ Christian à M. JURQUET Henri  M. OLLIER Pierre à M. VIALA Daniel  M. BARDEAU Francis à M. DRUART David  M. BILHAC Christian à M. MONTAGNE Jacques</p>		

### Objet : Désignation des membres de la commission de Délégation de Services Publics

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil qu'en application de l'article L 1411-5 du C.G.C.T., les collectivités territoriales, leurs groupements ou leurs établissements publics doivent mettre en place une commission appelée à émettre un avis dans le cadre des procédures de délégation de service public local. Cette commission est présidée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant.

Il ajoute qu'il semble judicieux, au vu de l'expérience acquise, de constituer, pour toutes les délégations de service public que la communauté de communes serait amenée à attribuer dans le cadre de ses compétences, une commission permanente pour la durée du présent mandat.

L'article précité prévoit que, dans le cadre d'une commune ou d'un établissement public de plus de 3500 habitants, cette commission comprend 5 membres titulaires de l'assemblée délibérante et leurs suppléants, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

A l'issue de ce rappel, Monsieur Le Président invite le conseil à procéder à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Services Publics.

Se déclarent candidats :

***Membres titulaires :***

M. SOBELLA Henri  
M. GARCIA Alain  
M. BAISSÉ Robert  
M. SOTO Bernard  
M. REVEL Claude

***Membres suppléants :***

M. MARTINEZ Antoine  
M. LOPEZ Daniel  
M. GARROFE Gilbert  
M. GAIRAUD Francis  
M. GALTIER René

**Considérant** les résultats du scrutin dans les formes et modalités requises,

La Commission de Délégation de Services Publics est composée comme suit :

***Président de la commission :*** Monsieur Cazorla Alain

***Membres titulaires :***

M. SOBELLA Henri  
M. GARCIA Alain  
M. BAISSÉ Robert  
M. SOTO Bernard  
M. REVEL Claude

***Membres suppléants :***

M. MARTINEZ Antoine  
M. LOPEZ Daniel  
M. GARROFE Gilbert  
M. GAIRAUD Francis  
M. GALTIER René

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA